

## **Principes directeurs de sélection des travaux à envisager dans le cadre du programme de gestion rationnelle des produits chimiques en Amérique du Nord**

Le Groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC), supervisé par la Commission de coopération environnementale (CCE) est une initiative trinationale visant à réduire les risques pour la santé des humains et l'environnement de substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes au Canada, au Mexique et aux États-Unis. À sa création en 1995, le Groupe de travail sur la GRPC visait, pour le compte des trois Parties, en collaboration avec les intervenants, l'élaboration de plans d'action relatifs aux substances persistantes et toxiques qui suscitent des préoccupations communes.

Le Groupe de travail reconnaît qu'il est important de définir les nouveaux enjeux et d'en être informé, en adoptant des approches flexibles susceptibles d'avoir un impact à grande échelle, et en faisant participer davantage d'intervenants à ses travaux. C'est pourquoi il étend son approche à la détermination et à l'examen des problèmes liés à la gestion des produits chimiques, en s'appuyant sur des politiques, en appliquant des stratégies globales aux secteurs industriels et en recueillant des informations permettant de prendre des décisions grâce au suivi et à l'évaluation des produits chimiques, parallèlement à ses travaux en cours consacrés à certaines substances toxiques et à certains groupes de substances. Quatre domaines de travail principaux ont été proposés :

1. *Élaborer et mettre en œuvre une approche régionale durable du suivi, et notamment de la biosurveillance* – Cela inclura des travaux entrepris sous l'égide du Comité permanent sur la surveillance et l'évaluation environnementales, en vue de renforcer les capacités de suivi en Amérique du Nord, en particulier au Mexique.
2. *Jeter les bases de la gestion des produits chimiques en Amérique du Nord* – Il faut améliorer la comparabilité des outils de gestion des produits chimiques à l'échelle de l'Amérique du Nord, et s'efforcer tout particulièrement d'aider le Mexique à renforcer ses capacités de gestion rationnelle des produits chimiques sur son propre territoire. Dans le cadre des travaux entrepris, il faudra améliorer la comparabilité des méthodes de gestion des produits chimiques des trois pays (p. ex., les inventaires de substances) et mieux s'aligner sur des initiatives internationales similaires.
3. *Réduire les risques que présentent les substances chimiques suscitant des préoccupations communes en Amérique du Nord* – Dans ce domaine, l'objectif consiste à réduire et/ou à éliminer les risques que présentent les substances chimiques suscitant des préoccupations communes pour les habitants et l'environnement de l'Amérique du Nord. Il faudra entreprendre des travaux précis relatifs aux substances chimiques, par exemple la mise en application des plans d'action régionaux nord-américains, et examiner les substances ou groupes de substances suscitant de nouvelles préoccupations, établies par les gouvernements et/ou les intervenants.

4. Améliorer la performance environnementale des différents secteurs – Dans ce domaine, l'objectif consiste à réduire les risques que présentent les substances chimiques en Amérique du Nord, en travaillant de façon stratégique avec les principaux secteurs industriels. Il faudra peut-être travailler à l'écologisation de la conception et des chaînes d'approvisionnement, à la prévention de la pollution et au recyclage dans les secteurs qui préoccupent les trois pays.

Le Groupe de travail travaillera dans un esprit d'ouverture, d'inclusion, de participation et de transparence. Pour ce faire, il établira des liens avec d'autres activités pertinentes financées par la CCE et par les Parties, obtiendra des ressources d'autres institutions de financement et sollicitera la participation active aux initiatives de gestion des produits chimiques de l'industrie, des entreprises, des syndicats, des ONG environnementales, des organisations autochtones, des établissements d'enseignement et d'autres membres de la société civile.

En vue d'utiliser un processus transparent pour sélectionner et classer par ordre de priorité les initiatives du programme de GRPC, le Groupe de travail tiendra compte des éléments suivants lorsqu'il examinera les moyens d'atteindre ses objectifs et de poursuivre les travaux trilatéraux sous l'égide de la CCE, les travaux bilatéraux entre gouvernements et la collaboration avec les intervenants.

### **Approche proposée**

#### Atelier multilatéral

Le Groupe de travail organisera un atelier multilatéral tous les trois à cinq ans afin de solliciter des commentaires des intervenants à propos des travaux à envisager dans le cadre d'un programme nord-américain de gestion des produits chimiques. En préparation pour cet atelier, le Secrétariat informera les intervenants de la séance à venir et sollicitera leur participation à plusieurs niveaux.

L'atelier comprendra les activités suivantes :

- présentation des domaines d'intervention proposés par le promoteur (Groupe de travail ou intervenant) – elle doit inclure la justification des travaux envisagés, notamment une explication de la façon dont le sujet à l'étude et les projets connexes permettront d'atteindre les objectifs du programme nord-américain de gestion des produits chimiques de la CCE;
- commentaires et discussion des participants à propos des grandes lignes/des propositions présentées, en vue de déterminer et de résoudre les problèmes ou les obstacles, et d'élargir la collaboration s'il y a lieu;
- explication de la façon dont on élaborera des stratégies de gestion des travaux proposés pour les domaines et projets définis, et dont on établira des échéanciers;
- discussion à propos des problèmes et des possibilités de financement (notamment par des organismes internationaux).

Lors du premier atelier multilatéral en vue d'assurer la continuité des travaux entrepris dans le cadre du programme de GRPC, le Groupe de travail a proposé les quatre

domaines de travail susmentionnés en s'appuyant sur le document déjà publié, intitulé [\*Stratégie d'ici 2020 dans le cadre des domaines prioritaires de Puebla\*](#). Le Groupe de travail rencontrera les intervenants lors du prochain atelier afin de leur demander des conseils à propos des travaux à entreprendre et des projets connexes.

#### Sélection des travaux et des projets à mettre en œuvre

En tenant compte des facteurs décrits dans le présent document, de la *Stratégie d'ici 2020 dans le cadre des domaines prioritaires de Puebla*, des orientations proposées par le Conseil, du budget alloué aux projets de GRPC et des résultats des discussions, ainsi que des recommandations formulées par les intervenants lors de l'atelier d'établissement des priorités, le Groupe de travail fera une sélection finale des sujets et fera part de ses décisions aux intervenants.

**Les facteurs de sélection suivants** (entre autres) seront pris en compte pour le choix des domaines de travail dans le cadre du programme nord-américain de gestion des produits chimiques. Les travaux choisis devraient :

- porter sur les enjeux considérés comme des priorités suscitant des préoccupations communes pour les Parties, en commençant par les priorités définies dans le document sur la GRPC intitulé [\*Stratégie d'ici 2020 dans le cadre des domaines prioritaires de Puebla\*](#);
- viser le renforcement des capacités des trois pays nord-américains, en créant des possibilités d'agir rapidement en ce sens au Mexique;
- mettre en lumière les préoccupations ou les intérêts du public, et susciter la participation de divers intervenants – ONGE, spécialistes et membres de l'industrie;
- viser des objectifs clairement établis, axés sur l'évaluation des risques, notamment sur la prévention de la pollution;
- apporter une contribution concrète à la gestion rationnelle des substances toxiques et des secteurs qui produisent, utilisent et éliminent ces substances.

Les facteurs de sélection suivants (entre autres) seront pris en compte pour les projets liés aux travaux envisagés. Ces projets devraient :

- aller dans le sens des objectifs visés par le domaine de travail correspondant;
- répondre à une préoccupation ou à un problème précis, et produire des résultats concrets qui pourront être évalués ou mesurés;
- refléter les partenariats axés sur la coopération et l'équité formés par des organisations de divers secteurs ou de divers pays nord-américains;
- promouvoir la transparence et la reddition de comptes;
- mettre l'accent sur la durabilité; établir des liens entre les enjeux environnementaux, sociaux et économiques;
- renforcer les capacités des populations, organisations, institutions et administrations locales;
- assurer la durabilité des infrastructures nationales afin d'établir des règles du jeu équitables pour ce qui est de la gestion rationnelle des produits chimiques en Amérique du Nord;
- prévoir des mécanismes qui garantiront l'institutionnalisation ou la viabilité à long terme du projet, s'il y a lieu;

- permettre d'envisager un soutien, assuré par l'apport de ressources additionnelles;
- être compatibles avec les objectifs de [\*l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement\*](#);
- établir des liens avec les objectifs plus globaux visés par d'autres initiatives internationales, notamment le SMDD et la SAICM<sup>1</sup>.

#### Élaboration de stratégies de mise en œuvre des travaux dans les domaines choisis

En collaboration avec les intervenants, le Groupe de travail élaborera des stratégies visant les projets approuvés pour chaque domaine choisi. Lorsqu'on discutera de la portée des travaux, on fera peut-être appel à des experts extérieurs afin de cibler les efforts et de maximiser les ressources pour produire un impact à l'échelle nord-américaine. On finalisera les stratégies décrivant les travaux trilatéraux, bilatéraux (entre gouvernements) et confiés à des groupes d'intervenants, et on élaborera des plans de mise en œuvre. Ces stratégies et ces plans seront soumis à l'approbation du Groupe de travail.

#### Mise en œuvre

Le Groupe de travail, le Secrétariat de la CCE et les intervenants collaboreront en vue de mettre en œuvre les projets associés à chaque domaine choisi. On formera des groupes de mise en œuvre, qui seront supervisés par les Parties ou par des intervenants, selon la nature du projet. Le Groupe de travail se réunira une fois par an avec les responsables des groupes de mise en œuvre afin d'examiner les progrès réalisés et de formuler des commentaires, dans le but d'assurer le succès du projet.

---

<sup>1</sup> SAICM, Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques : <http://www.chem.unep.ch/saicm>; SMDD, Sommet mondial sur le développement durable : <http://www.un.org/events/wssd>.

## **Annexe - Format de la proposition**

La proposition ne doit pas dépasser quatre pages. Elle doit inclure les éléments suivants, dans l'ordre et avec les titres indiqués :

1. **Participants** : fournir une brève description de la ou des organisation(s) proposées et de leur personnel clé. Désigner les organisations et les personnes qui vont collaborer au projet. Décrire la participation d'un groupe clairement défini à la conception et à la mise en œuvre du projet, et expliquer comment celui-ci va responsabiliser les populations/institutions locales et renforcer leurs capacités.
2. **Énoncé du contexte/des problèmes** : décrire les problèmes que le projet va chercher à résoudre ou à examiner.
3. **Travaux proposés et résultats visés** : décrire ce qui va être fait, de quelle façon, selon quel échéancier et avec quels résultats.
4. **Évaluation** : expliquer comment l'impact du projet sera mesuré (à court et à long termes). Inclure des échéanciers clairs pour la planification, la mise en œuvre et la présentation de rapports; établir des points de référence pour mesurer le succès du projet; élaborer des plans visant à promouvoir la durabilité des infrastructures; et communiquer les résultats.
5. **Respect des priorités en matière de GRPC** : décrire la façon dont le projet va appuyer les objectifs établis pour un domaine précis. Décrire toutes les répercussions de ce projet en matière de politiques.
6. **Effets à plus grande échelle sur le programme de la CCE/lien avec le programme** : décrire l'impact ou l'importance de votre projet à l'échelle nord-américaine. Expliquer comment les travaux proposés sont liés aux projets décrits dans le Plan opérationnel de la CCE (détails à l'adresse <[www.cec.org](http://www.cec.org)>) et les priorités de Puebla.
7. **Budget** : évaluer le budget à allouer aux travaux proposés, par catégorie sommaire : salaires et avantages sociaux, équipement et fournitures, déplacements, consultants et autres. Fournir une liste des fonds qui sont nécessaires ou ont été affectés à votre projet, par organisme de financement et par montant, en incluant une estimation des contributions en nature de la part de tous les organismes concernés (s'il y a lieu).